



CONSEIL DU MARDI 31/03/09

Compte-rendu

L'an deux mille neuf, le 31 mars à 14h00, le Conseil de la Communauté de Communes du Gévaudan, régulièrement convoqué par courrier du 24 mars 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Marvejols, en session ordinaire sous la présidence de Jean ROUJON.

Etaient présents (28) :

Raymond FONTUGNE, Alain RAZON, Gérard HERMET, Christian TUZET, Jean-Louis HUGONNET, Isabelle PERIE, Yvan DALLE, Sylvie FOLCHER, Patricia BREMOND, Jean ROUJON, Claude CAUSSE, Jean-François DELOUSTAL, Jean-Paul CHEDANNE, Amaury BESSIERE, Joseph CATALANO, Maurice FOURNIER, Pierre BOUDET, Barnard CASTAN, Claude ROUSSON, Serge CHAZALMARTIN, André RAYMOND, Jean-Claude ROUSSET, Christine MOULIN, Daniel BOSSUGE, Jean-François DE JABRUN, Christine MOURGUES, Jean-Paul ITIER, Joël FERRIER.

Etait absent ayant donné pouvoir (1) :

Lionel BOUNIOL (Bernard CASTAN).

Etaient absents excusés non représentés: (9) :

Henri BOYER, Gabriel ROUSSET, Dominique RAVEAU, Henri POUDEVIGNE, Dominique AKA, Henri DAUDE, Bernard DURAND, Evelyne BOUNIOL, Isabelle RECOULIN.

Etaient présents à titre consultatif sans voix délibérative :

Elisabeth ESTEVE (CC du Gévaudan)

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Patricia BREMOND a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

A- Approbation des comptes-rendus :

- Compte-rendu de la réunion du Conseil du 2 mars 2009
- Compte-rendu des décisions prises par le Président et le Bureau
 - ✓ ZA agro-alimentaire : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

B- Projets de délibération :

- 1) Collecte des déchets : Tarifs d'enlèvement des batteries
- 2) Voirie : attribution du marché relatif au programme de travaux 2009
- 3) Budget annexe « abattoir » :
 - ↳ Vote du budget par section
 - ↳ Vote du taux de taxe d'usage
- 4) Budget annexe « ZA agro-alimentaire »
- 5) Budget annexe « ZA du Gévaudan »
- 6) Budget principal :
 - ↳ Vote de la section de fonctionnement par chapitre
 - ↳ Vote de la section investissement par opération
 - ↳ Vote des taux de fiscalité directe et de TEOM
- 7) Viabilité Hivernale : Déneigement du parc de Sainte-Lucie

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS

1) Compte-rendu de la réunion du Conseil du 02/03/09

Le compte-rendu de la réunion du conseil de communauté du 2 mars 2009 est transmis à l'ensemble des délégués avec l'invitation à la réunion du conseil afin qu'ils puissent présenter leurs observations.

Observations : Néant.

2) Compte-rendu des décisions prises par le Bureau/ le Président :

ZA agro-alimentaire : attribution du marché de maîtrise d'œuvre :

Suite à la consultation organisée, 5 candidats ont répondu et l'analyse des offres a été la suivante :

	MERLIN	COUET	FALCON	GAXIEU	EUCLID
Prix					
<i>Note de base</i>	5.27	10	5.65	7	9.88
<i>Note avec pondération</i>	(53 100 €) 2.10	(28 000 €) 4	(49 600 €) 2.3	(40 000 €) 2.8	(28 350 €) 3.95
Valeur technique					
<i>Note de base</i>	6	9.5	8	5.5	7.5
<i>Note avec pondération</i>	3.60	5.70	4.80	3.30	4.50
<i>Note finale</i>	5.70	9.70	7.10	6.10	8.45
<i>Classement</i>	5	1	3	4	2

Compte tenu du classement des candidats, le marché a été notifié au cabinet COUET pour un montant de 28 000 € HT.

Observations : Néant.

<u>DELIBERATIONS</u>

1) Collecte des déchets : Tarifs d'enlèvement des batteries

Suite à la délibération du Conseil en date du 13/12/07, l'entreprise AUTOBIS, assure l'enlèvement des batteries de la déchetterie pour un montant reversé à la communauté de communes de 120 € le bac. Par courrier en date du 11 février 2009, ce prestataire attire notre attention sur la baisse des cours des matières premières et nous demande de fixer à 60 € le prix d'enlèvement d'un bac.

Il convient donc de se prononcer sur cette demande et d'autoriser, le cas échéant, le Président à signer un avenant à la convention.

Vote : Pour à l'unanimité.

2) Voirie : Attribution du marché de travaux

En préambule, Monsieur le Président indique que la communauté de communes a reçues les notifications pour les aides liées à la voirie :

- PEVC : 36 317.47 €
- « SDEE » : 54 487.52 €

Il précise qu'une partie des travaux de voirie a été confiée comme chaque année au SDEE pour un montant de 138 148 € HT.

Le reste des travaux a fait l'objet d'une consultation répartie en 2 marchés (revêtement et murs de soutènement) pour lequel une analyse des offres sera présentée au conseil afin qu'il puisse attribuer les marchés.

Vote : Pour à l'unanimité.

3) Budget annexe « Abattoir » :

a) Vote du budget par section :

Le budget annexe « Abattoir » est autonome et doit être équilibré en dépenses et en recette grâce à la redevance versée par le fermier. Pour 2009, Monsieur le Président propose au Conseil les inscriptions budgétaires suivantes :

Sens	Article		2009		
			BP	R°	RAR
D	2315	Travaux	59 832.78 €		
D	1641	Rem. Emprunt	53 000.00 €		
D	2762/041	TVA/OO*	9 832.78 €		
D	001	Report 2008	112 914.93 €		
R	2315/041	TVA / OO*	9 832.78 €		
R	2762	TVA	9 832.78 €		
R	1323	Subv° CG	0.00 €		
R	1321	Subv° Etat	0.00 €		
R	1068	Réserves	97 536.62 €		
R	021	Virement section	103 000.00 €		
D	023	Virement section	103 000.00 €		
D	66111	Intérêts	15 000.00 €		
D	61522	Entretien	5 000.00 €		
D	022	Imprévus	49 098.12 €		
R	002	Report 2008	30 268.22 €		
R	757	Taxe d'usage	140 000.00 €		
R	758	Red. D'occupa	1 829.90 €		

* OO= Opérations d'ordre

Soit un total, après restes à réaliser :

	BA « Abattoir » 2009	
	D	R
Investissement	242 709.86 €	242 709.86 €
Fonctionnement	172 098.12 €	172 098.12 €
Total	414 807.98 €	414 807.98 €

Vote : Pour à l'unanimité.

b) Vote du taux de taxe d'usage :

Suite à l'avis de la commission consultative du service public « Abattoir », Monsieur le Président propose au Conseil :

↳ De diminuer d'environ 8% la taxe d'usage pour la fixer à 35 € la tonne.

Vote : Pour à l'unanimité.

4) Budget annexe « ZA agroalimentaire » :

Les aménagements de lotissements relèvent d'un budget annexe soumis à TVA. Ce budget impose une gestion des stocks qui « grossit » les volumes des imputations budgétaires.

Monsieur le Président propose au Conseil :

↳ D'approuver le plan de financement suivant :

Vente des terrains	382 500 €
Etat	123 500 €
Région et/ou Département	370 500 €
Autofinancement	123 500 €
Total	1 000 000 €

Ce plan de financement a été établi sur la base d'un prix de vente au m² de 7.5 € pour une surface vendue de 51 000 m² (55200 m² achetés -4200m² non vendus). Mais le prix définitif fera l'objet d'une délibération ultérieure. Le coût des travaux inclus pour moitié le coût d'aménagement du réseau AEP + défense incendie (250 000 €). L'autofinancement se matérialise par un virement du budget principal pour un montant de 123 500 €.

↳ De l'autoriser à effectuer toutes démarches qu'il jugera utiles et à rechercher tous les financements possibles ;

Vote : Pour à l'unanimité.

↳ D'approuver le budget annexe « ZA agroalimentaire » comme suit :

	Sens	Article		BP
Investissement	D	Etudes / OO*	3354/040	0.00 €
	D	Terrains / OO*	3351/040	0.00 €
	D	Travaux / OO*	3355/040	1 000 000.00 €
	D	Terrains aménagés / OO*	3555/040	452 500.00 €
	D	Report 2008	001	359 320.70 €
	R	Emprunt	1641	0.00 €
	R	Virement section	021	0.00 €
	R	Terrains / OO*	3351/040	423 020.70 €
	R	Etudes / OO*	3354/040	6 300.00 €
	R	Travaux/ OO*	3355/040	1 000 000.00 €
R	Terrains aménagés / OO*	3555/040	452 500.00 €	
Fonctionnement	D	Etudes	6045	0.00 €
	D	Terrains	6015	0.00 €
	D	Travaux	605	1 000 000.00 €
	D	Variation des stocks / OO*	7133/042	1 429 320.70 €
	D	Variation des stocks / OO*	71355/042	452 500.00 €
	D	Virement section	023	0.00 €
	D	Imprévus	022	179.36 €
	R	Subv° BP	774	123 500.00 €

R	Subv° Etat	74718	338 000.00 €
R	Subv° R°	7472	225 250.00 €
R	Subv° CG	7473	185 250.00 €
R	OO*	71355/042	452 500.00 €
R	OO*	7133/042	1 000 000.00 €
R	Vente terrains	7015	452 500.00 €
R	Report 2008	002	105 000.06 €

* OO= Opérations d'ordre

Soit un total de :

	2009	
	D	R
Investissement	1 811 820.70 €	1 881 820.70 €
Fonctionnement	2 882 000.06 €	2 882 000.06 €

Vote : Pour à l'unanimité.

5) Budget annexe « ZA du Gévaudan » :

Monsieur le Président propose au Conseil :

↳ D'approuver le plan de financement suivant :

Vente des terrains	236 445 €
Etat (50%)	214 361 €
Région et/ou Département	0 €
Autofinancement (50%)	214 361 €
Total	665 167 €

Ce plan de financement a été établi sur la base d'un prix de vente au m² de 3 € pour une surface vendue de 78815 m² (94389 m² achetés -15574² non vendus). Le coût des travaux inclus pour moitié le coût d'aménagement du réseau AEP + défense incendie (250 000 €). L'autofinancement se matérialise par un virement du budget principal pour un montant de 214 361 €.

↳ De fixer le prix de vente des lots à 3€ le m².

↳ De l'autoriser à effectuer toute démarche qu'il juge utiles et à rechercher tous les financements possibles ;

↳ De l'habiliter à négocier avec les acquéreurs une participation financière aux frais engagés pour la réalisation des réseaux.

Vote : Pour à l'unanimité.

↳ D'approuver le budget annexe « ZA du Gévaudan » comme suit :

	Sens	Article		2009	
				BP	R°
Investissement	D	Etudes / OO*	3354/040	0.00 €	
	D	Terrains / OO*	3351/040	283 167.00 €	
	D	Terrains aménagés / OO*	3555/040	236 445.00 €	
	D	Travaux / OO*	3355/040	382 000.00 €	
	R	Terrains / OO*	3351/040	283 167.00 €	
	R	Travaux / OO*	3355/040	382 000.00 €	
	R	Terrains aménagés / OO*	3355/040	236 445.00 €	
Fonctionnement	D	Etudes	6045	0.00 €	
	D	Terrains	6015	283 167.00 €	
	D	Travaux	605	382 000.00 €	
	D	Variation stocks / OO*	7133/042	665 167.00 €	
	D	Variation stocks / OO*	71355/042	236 445.00 €	
	R	Subv° BP	774	214 361.00 €	
	R	Subv° Etat	74718	214 361.00 €	
	R	Subv° R°	7472	0.00 €	
	R	Subv° CG	7473	0.00 €	
	R	Variation des stocks / OO*	7133/042	665 167.00 €	
	R	Variation des stocks / OO*	71355/042	236 445.00 €	
	R	Vente terrains	7015	236 445.00 €	

* OO= Opérations d'ordre

Soit un total de :

	2009	
	D	R
Investissement	901 612.00 €	901 612.00 €
Fonctionnement	1 566 779.00 €	1 566 779.00 €

Vote : Pour à l'unanimité.

6) Budget principal

a) Mesures intéressant le personnel :

Monsieur le Président propose au Conseil :

↳ D'approuver le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Adjoint technique	Adjoint administratif	Rédacteur	Attaché
Postes ouverts	10	1	0	1
Pourvus	8 en service + 2 en LM	0	-	1
Modification	-	-	-	-
Total	10	1 vacant	0	1

↳ De revaloriser la prime annuelle des agents à hauteur de 2%.

↳ De l'autoriser à recourir à des contrats saisonniers pour les besoins ponctuels (remplacement au service de collecte des ordures ménagères et gestion du lac du moulinet) sur la base d'un demi équivalent temps plein et d'une rémunération basée sur l'indice de base de la fonction publique territoriale.

Vote : Pour à l'unanimité.

b) Subventions aux associations :

Monsieur le Président propose au Conseil :

↳ D'attribuer 5000 € au Comité des Œuvres Sociales du Bassin de Vie de Marvejols, (5000 € versés en 2008)

Vote : Pour à l'unanimité.

L'association gestionnaire de la crèche du bassin de vie de Marvejols a fait état de la nécessité de construire de nouveaux locaux. Elle a, notamment, proposé au conseil de communauté de diminuer de 20 000 € la subvention de 83 000 € qui lui est attribuée afin de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de ce futur bâtiment. Le conseil de communauté a validé sur le principe cette décision tout en reportant la décision officielle à une réunion ultérieure pour se donner le temps d'apporter un certain nombre de précisions juridiques et financières.

c) Les dépenses de fonctionnement :

Les propositions d'inscriptions budgétaires par chapitre de dépenses sont les suivantes :

Chapitre		Montant N-1	Proposition	Variation	Commentaires
N°	Intitulé				
011	Charges à caractère général	774 477 €	906 302 €	17.02%	+ 20 000 € / SDEE; + 80 000 € de déneigement; + 6000 € de cotisation pays + variation de 2% des autres postes
012	Charges de personnel	270 333 €	296 360 €	9.63%	Afin de tenir compte du reclassement; de la reprise d'ancienneté des nouveaux nommés et des avancements annuels
014	Atténuations de produits	907 991 €	920 544 €	1.38%	Remboursement d'attribution de compensation + Plafonnement de TP
022	Dépenses imprévues	8 453 €	54 654 €	546.57%	Poste d'agent administratif à pourvoir
65	Autres charges de gestion	174 053 €	365 261 €	109.86%	+ 337 861 € de subvention aux budgets annexes
66	Charges financières	40 996 €	79 000 €	92.70%	+ 50 000 € de frais de ligne de trésorerie

En plus de ces inscriptions, il y a les dépenses d'ordres dont notamment les dotations aux amortissements : 115 054.55 €.

Vote : Pour à l'unanimité.

d) Les opérations d'investissements :**15- Matériel de collecte**

				2009		
	Sens	Article		BP	R°	RAR
Investissement	D	Conteneurs	2158	21 436.39 €		
	D	Aménagement	2315	0.00 €		
	R	FCTVA	10222	3 318.78 €		

Il s'agit de l'affectation des amortissements à une opération destinée au renouvellement du matériel.

Vote : Pour à l'unanimité.

17- OPAH

				2009		
	Sens	Compte	Objet	BP + RAR	R°	RAR
Investissement	D	2042	Subventions	23 142.63 €		
Fonctionnement	D	617	Animation	54 000.00 €		
	R	70878	Lachamp	0.00 €		
	R	7473	CG	8 880.00 €		
	R	7478	ANAH	22 200.00 €		

Les inscriptions sont à hauteur des engagements de subventions des dossiers agréés par l'ANAH en 2008.

Vote : Pour à l'unanimité.

23-Matériel de déneigement

				2009		
	Sens	Article		BP	R°	RAR
Investissement	D	2042 (subvention)		6 000.00 €		
	D	21578 (acquisition)		65 000.00 €		
	R	10222 (FCTVA)		10 000.00 €		
	R	CG				
	R	1321 (Subv° Etat)		27 000.00 €		

Les inscriptions proposées correspondent à l'acquisition des matériels suivants :

Besoin 2009		HT	TTC
Aides	Relevage St Léger		3 000.00 €
Acquisition	Etrave St Léger	10 000.00 €	11 960.00 €
Acquisition	Etrave RS	10 000.00 €	11 960.00 €
Acquisition	Chaînes Chirac tracteur +unimog	3 040.00 €	3 635.84 €
Acquisition	Pneus cloutés Mjls	5 070.00 €	6 063.72 €
Acquisition	Chaînes tracteur Mjls	1 600.00 €	1 913.60 €
Acquisition	Saleuse Le Monastier	8 700.00 €	10 405.20 €
Aides	Relevage Montrodât		3 000.00 €
Acquisition	Saleuse Montrodât	6 160.00 €	7 367.36 €
Acquisition	Etrave Montrodât	10 000.00 €	11 960.00 €
Total		54 570.00 €	71 265.72 €

Compte tenu qu'une demande d'aide au titre de la DGE avait été déposée fin 2008, il est nécessaire de réactualiser la délibération en intégrant les nouveaux besoins. Monsieur le Président propose au Conseil :

- ↳ D'acquérir les matériels de déneigement ci-dessus désigné ;
- ↳ D'adopter le plan de financement suivant :

DGE	42 205.00 €
CG	8 952.00 €
Autofin.	33 253.00 €
Total HT	84 410.00 €

- ↳ De l'autoriser à lancer la consultation correspondante et à effectuer toutes démarches qu'il jugera utiles et à rechercher tous les financements possibles ;

Vote : Pour à l'unanimité.

24-Aménagement du Moulinet

		2009			
	Sens	Article	BP	R°	RAR
Investissement	D	Etude / MO	40 000.00 €		
	R	FCTVA	0.00 €		
	R	Aumont	0.00 €		
	R	CG 1323	0.00 €		

Pour 2009, Monsieur le Président propose au Conseil :

- ↳ D'inscrire au budget 40 000 € de frais de maîtrise d'œuvre pour laquelle le Conseil l'avait autorisé à lancer la consultation par délibération du 1^{er} décembre 2008.

Vote : Pour à l'unanimité.

32- Complexe Handisport Montrodar

			2009		
	Sens	Article	BP	R°	RAR
Investissement volet 2 (41)	D	Travaux	5 371 813.16 €		
	R	Etat	1 204 646.51 €		
	R	Région	0.00 €		
	R	CG	255 222.00 €		
	R	CNDS	1 650 000.00 €		
	R	Emprunt	1 352 944.65 €		
	R	FCTVA	909 000.00 €		

Vote : Pour à l'unanimité.

33- Acquisition BOM

			2009		
	Sens	Article	BP	R°	RAR
Investissement	D	2182	34 394.62 €		
	R	10222	14 554.55 €		

Monsieur le Président propose au Conseil :

- ↳ De procéder au remplacement d'un camion-benne (amorti en 2010) ;
- ↳ De l'autoriser à lancer la consultation correspondante et à effectuer toutes démarches qu'il jugera utiles et à rechercher tous les financements possibles ;

Vote : Pour à l'unanimité.

38-Voirie 2009

				2009		
	Sens	Libellé	Article	BP	R°	RAR
Investissement	D	Voirie	21751	575 000.00 €		
	D	MO	2315	23 000.00 €		
	D	SDEE	21751/041 SDEE	200 200.00 €		
	D	SDEE avance	238 SDEE	145 712.48 €		
	R	CG	1323	36 317.47 €		
	R	CG / SDEE	1327/041	54 487.52 €		
	R	SDEE avance	238/041 SDEE	145 712.48 €		
	R	FCTVA	10222	119 985.50 €		
	R	Emprunt	1641	300 000.00 €		

Vote : Pour à l'unanimité.

39-Locaux

		2009			
	Sens	Article	BP	R°	RAR
Investissement	D 2315	Etudes	40 000.00 €		
	D	Travaux			
	R	CG			
	R	Etat			
	R	FCTVA	6 192.80 €		

Pour 2009, Monsieur le Président propose au Conseil :

↳ D'inscrire au budget 40 000 € de frais de maîtrise d'œuvre pour laquelle le Bureau l'avait autorisé à lancer la consultation suite à la réunion du 23 février 2009.

Vote : Pour à l'unanimité.

40-MAJ Logiciels

		2009			
	Sens	Article	BP	R°	RAR
Investissement	D 2183	Logiciels	3 000.00 €	0.00 €	
	R 10222	FCTVA	464.52 €		

Afin de financer ces investissements, il sera nécessaire de souscrire un emprunt de 300 000 €. A noter qu'un emprunt de 1 352 945 € est inscrit pour équilibrer l'opération « Complexe sports-loisirs-handicaps » Volet 2 mais que l'objectif est le couvrir par le montant du loyer qui sera versé par l'ALLFS.

Vote : Pour à l'unanimité.

e) Les recettes de fonctionnement

↳ Les prévisions de recettes :

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)				
	Base	Taux	Produit	Evo°
2004	7 466 567	9.75%	671 991 €	
2005	7 869 433	9.25%	708 249 €	5.40%
2006	7 892 911	9%	710 362 €	0.30%
2007	8 146 144	9%	733 153 €	3.21%
2008	8 528 266	9%	767 544 €	4.69%
2009	8 823 764	9%	794 139 €	3.46%

Soit une augmentation du produit de TEOM de 26 595 €.

A noter cependant que la situation est très tendu sur le budget TEOM : le budget n'a pu être équilibré cette année que grâce aux excédents accumulés les autres années. En plus de l'augmentation du volume de déchets produits, les augmentations du coût des dépenses sont liées d'une part à l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) et à une augmentation importante du nombre de benne à déchets verts suite aux fortes chutes de neige (au moins sur le 1^{er} trimestre 2009) : on est passé de 13 bennes en 2008 à 34 bennes en 2009, ce qui à 249 € TTC la benne implique déjà une dépense supplémentaire de 5 229 €.

Taxe Professionnelle (TP)				
	Base	Taux	Produit	Evo °
2004	6 664 415	0.723%	48 184 €	
2005	7 182 730	0.723%	51 931 €	7.78%
2006	7 902 142	1.26%	99 567 €	91.73%
2007	8 350 939	12.81%	1 069 755 €	974.41%
2008	8 360 742	12.81%	1 071 011 €	0.12%
2009	8 846 000	12.81%	1 133 173 €	5.80%

Soit une augmentation du produit de la TP de 61 162 € duquel il faut déduire le plafonnement (12 353), soit un produit réel de 49 809 €.

Taxe d'habitation (TH)				
	Base	Taux	Produit	Variation
2004	8 758 427	0.552%	48 347 €	
2005	9 960 050	0.552%	54 979 €	13.72%
2006	10 315 028	0.962%	99 231 €	80.49%
2007	10 600 855	0.962%	101 980 €	2.77%
2008	10 943 058	0.962%	105 272 €	3.23%
2009	11 344 000	0.962%	109 129 €	3.66%

Taxe sur le Foncier Bâti (FB)				
	Base	Taux	Produit	Evo °
2004	6 602 167.0	1.25%	82 527 €	
2005	7 307 422.0	1.25%	91 343 €	10.68%
2006	7 540 987.0	2.18%	164 394 €	79.97%
2007	7 836 739.0	2.18%	170 841 €	3.92%
2008	8 173 699.0	2.18%	178 187 €	4.30%
2009	8 454 000.0	2.18%	184 297 €	3.43%

Taxe sur le Foncier Non Bâti (FNB)				
	Base	Taux	Produit	Evo°
2004	108 039	11.55%	12 479 €	
2005	116 861	11.55%	13 497 €	8.17%
2006	97 039	20.13%	19 534 €	44.72%
2007	97 958	20.13%	19 719 €	0.95%
2008	97 314	20.13%	19 589 €	-0.66%
2009	98 300	20.13%	19 788 €	1.01%

Soit une augmentation du produit de la fiscalité sur les ménages de 10 166 € à taux constant.

	DGF			DC	
	Montant	Evo°	CIF	Montant	Evo°
2004	90 746				
2005	170 956	88.39%			
2006	172 323	0.80%			
2007	416 465	141.68%	0.224724	331 577 €	100.00%
2008	421 445	1.20%	0.274788	335 030 €	1.04%
2009	428 951	1.78%		337 710 €	0.80%

Soit une augmentation des dotations de l'Etat de 10 186 €.

Pour mémoire, les mouvements d'attribution de compensation sont les suivants :

	AC +		AC -	
	Montant	Evo°	Montant	Evo°
2004				
2005				
2006				
2007	99 608 €	100.00%	907 991 €	100.00%
2008	99 608 €	0.00%	907 991 €	0.00%
2009	99 608 €	0.00%	907 991 €	0.00%

↳ Les taux de fiscalité :

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, monsieur le Président propose au Conseil de maintenir les taux de fiscalité.

Vote : Pour à l'unanimité.

f) Approbation du budget :

Sur la base de la présentation ci-dessus, Monsieur le Président propose au Conseil :

↳ D'adopter le budget principal comme suit :

	2009	
	D	R
Investissement	3 280 346.23 €	3 280 346.23 €
Fonctionnement	11 278 141.92 €	11 278 141.92 €

Vote : Pour à l'unanimité.

7) Viabilité Hivernale : Déneigement du Parc de Sainte-Lucie :

Monsieur le Président de la commission « Voirie » indique que par courriers échangés en 2003 avec la SELO, il était convenu que le déneigement du parc de Sainte-Lucie serait assuré par les déneigeurs de la commune de Saint Léger de Peyre et refacturé ensuite par le SIVOM du Gévaudan.

Afin de régulariser la situation, il est proposé au Conseil :

↳ De facturer à la SELO 1 120 € correspondant au 28 heures de déneigement effectuées pour la saison 2008/2009 (le tarif fixé par délibération du 21/10/08 est de 40€ par heure) ;

↳ D'autoriser le Président à mettre en place une convention formalisant ces interventions.

Vote : Pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Fait à Marvejols, le 6 avril 2009.

**Le Président,
Jean ROUJON.**